



Le réseau  
de transport  
d'électricité



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ENEDIS**

**GÉRÉDIS**  
Deux-Sèvres



# S3REnR Nouvelle Aquitaine COTECH n°9 – V0

18/05/26

Accessibilité : Restreinte

Version : 4



Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

1. Présentation SAFER
2. Campagne de correction AERO – gisement HT
3. File d'attente – aspects réglementaires
4. Planning révision
5. Traitement des offres suspendues

# 1

## Présentation SAFER

# 2

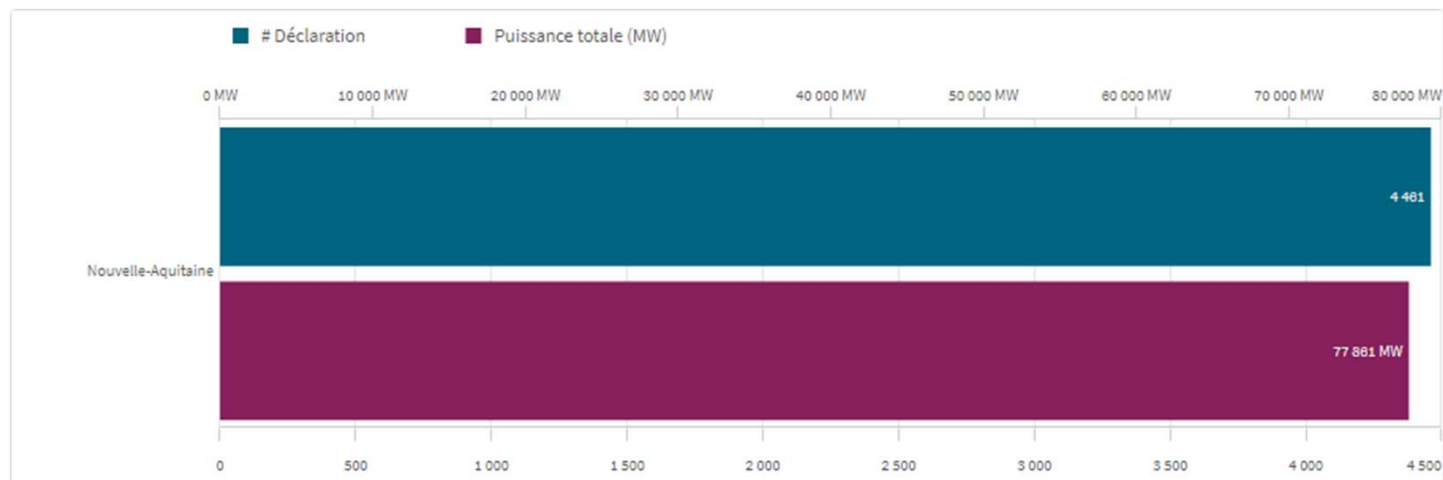
## Campagne de correction AERO – gisement HT

# Contexte campagne correction AERO

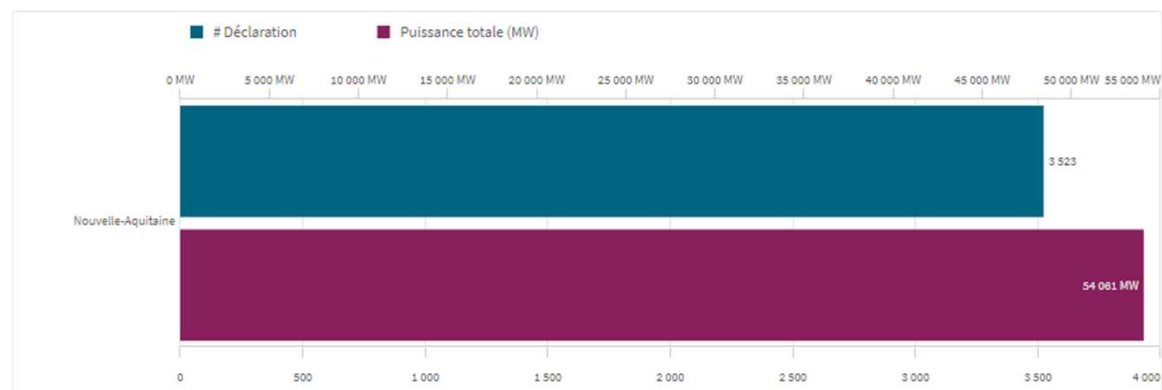
- Les campagnes de recensement nouveau cadre APER : généralisation de l'utilisation de la plateforme numérique de recensement du Portail Services.
- Certaines anomalies de déclaration détectées ont pu être signalées aux porteurs de projet pour correction leur avant la clôture des campagnes de recensement concernées. Cependant, **d'autres erreurs persistent** (doublons de prévisions d'installations, erreurs de puissances, de date de mise en service prévisionnelle, ou de localisation).
- Une période complémentaire de vérification et de correction **sur toutes les régions** des portefeuilles déjà recensés a été fixée du **16 mars 8h à 24 avril 2026 18h**. A l'issue de cette période, les portefeuilles EnR ainsi mis à jour constituent la référence pour les révisions
- **Pas d'impact sur les calendriers des révisions**

# Campagne de correction AERO – bilan recensement

31/12/2024



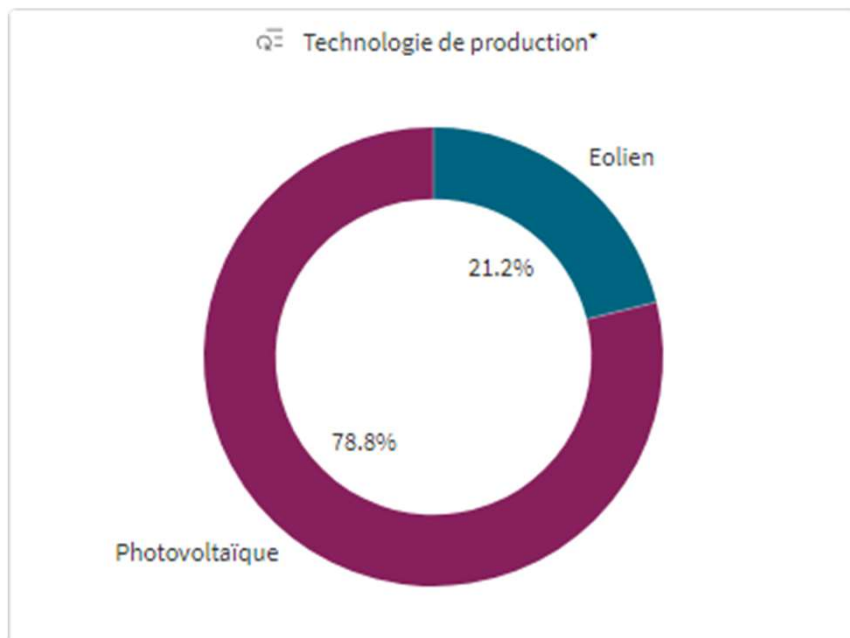
27/04/2026



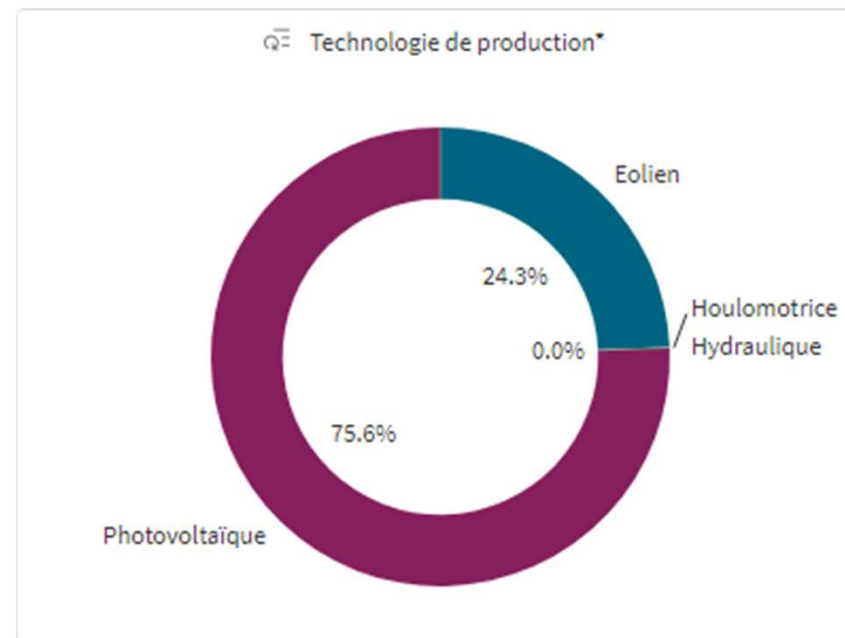
# Campagne de correction AERO – bilan filières

\* Par puissance totale

31/12/2024



27/04/2026



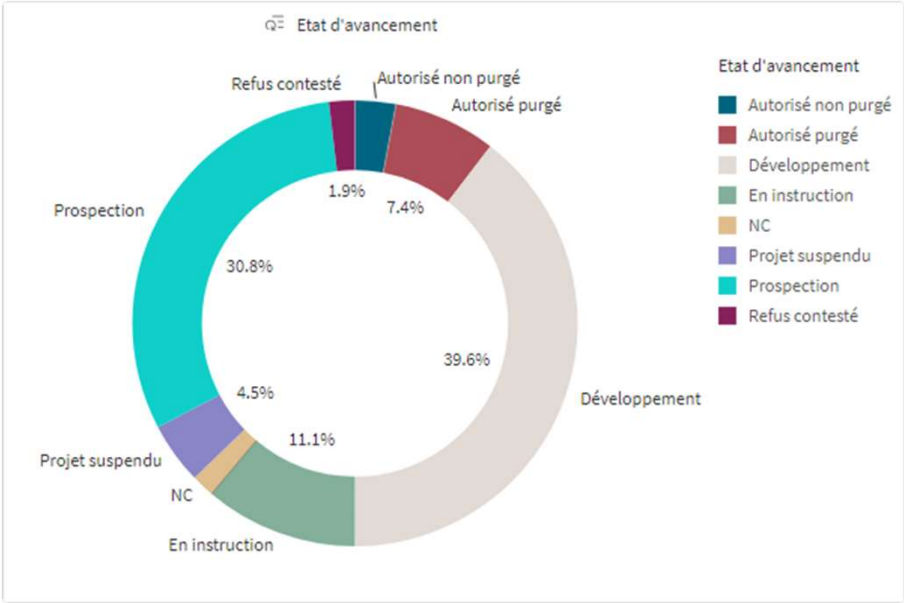
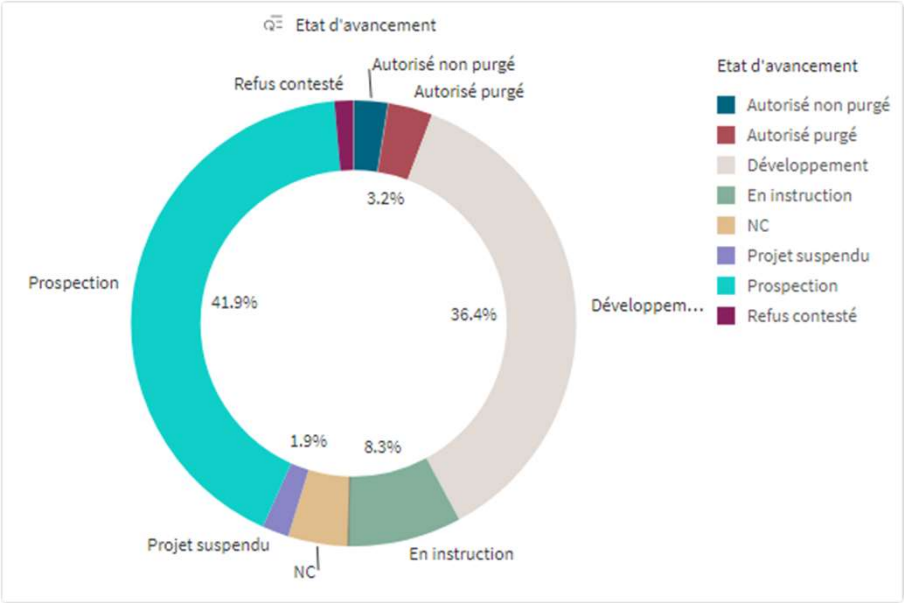
- Baisse plus significative des projets PV
- Volume de repowering < 1%

# Campagne de correction AERO – bilan avancement

\* Par puissance totale

31/12/2024

27/04/2026

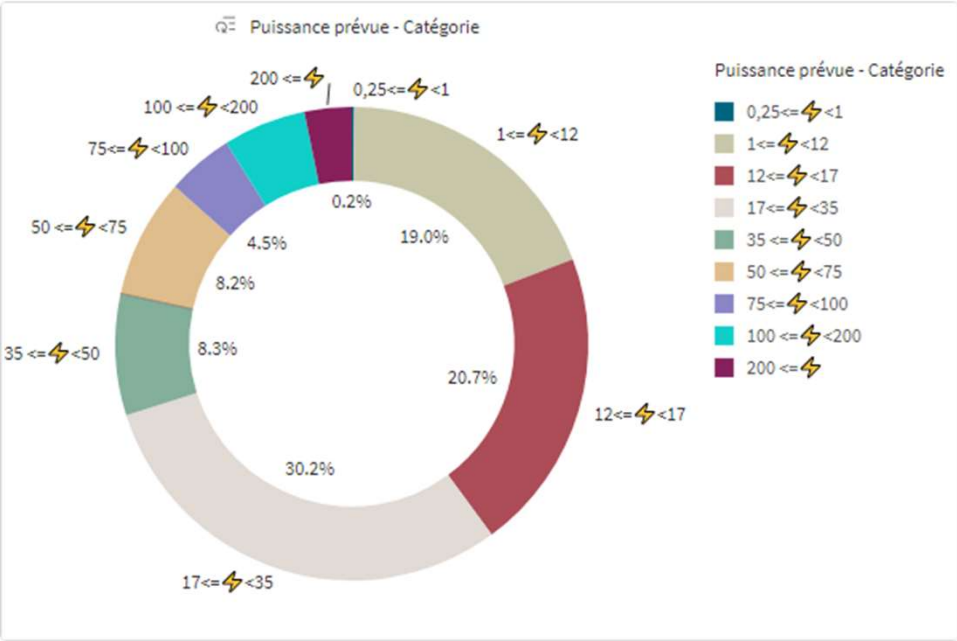
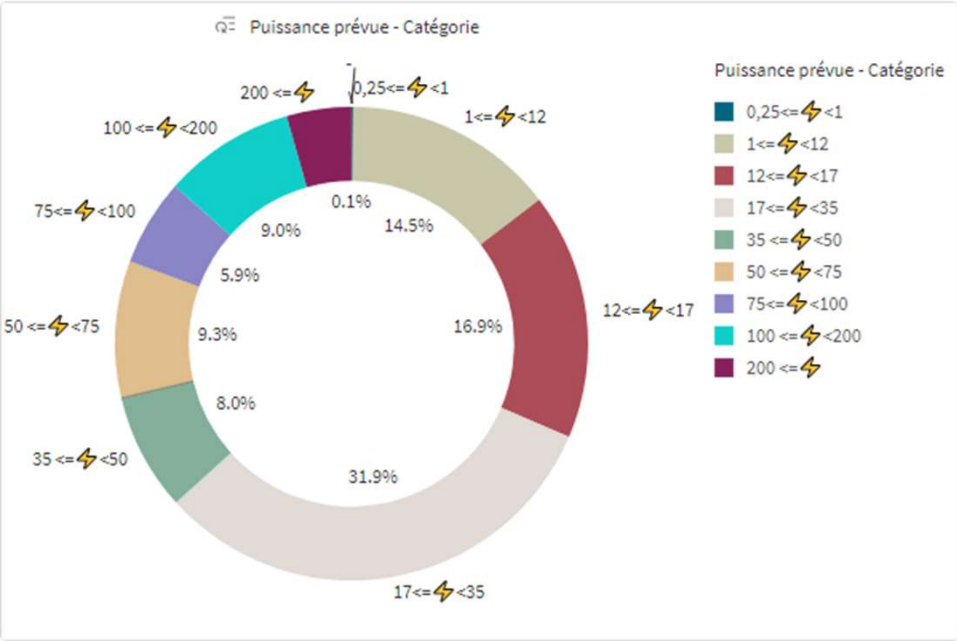


- Forte baisse des projets en prospection au profit des stades plus avancés

# Campagne de correction AERO – bilan niveau de puissance

31/12/2024

27/04/2026



- Augmentation de la proportion de projets de puissance inférieure

\* Par puissance totale

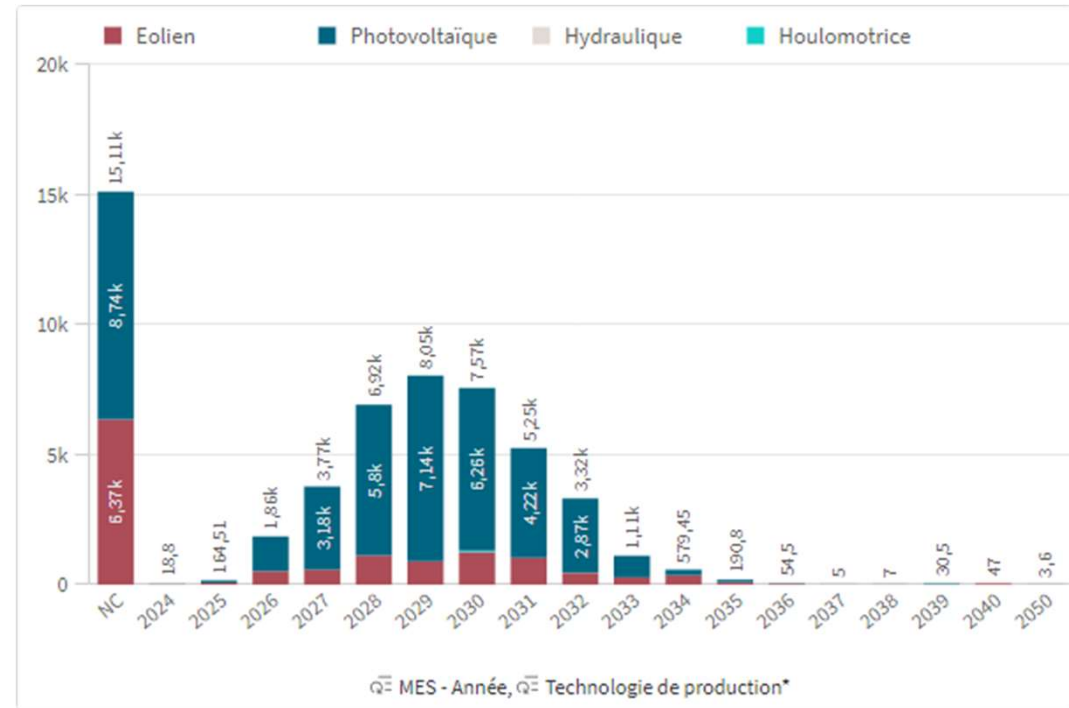
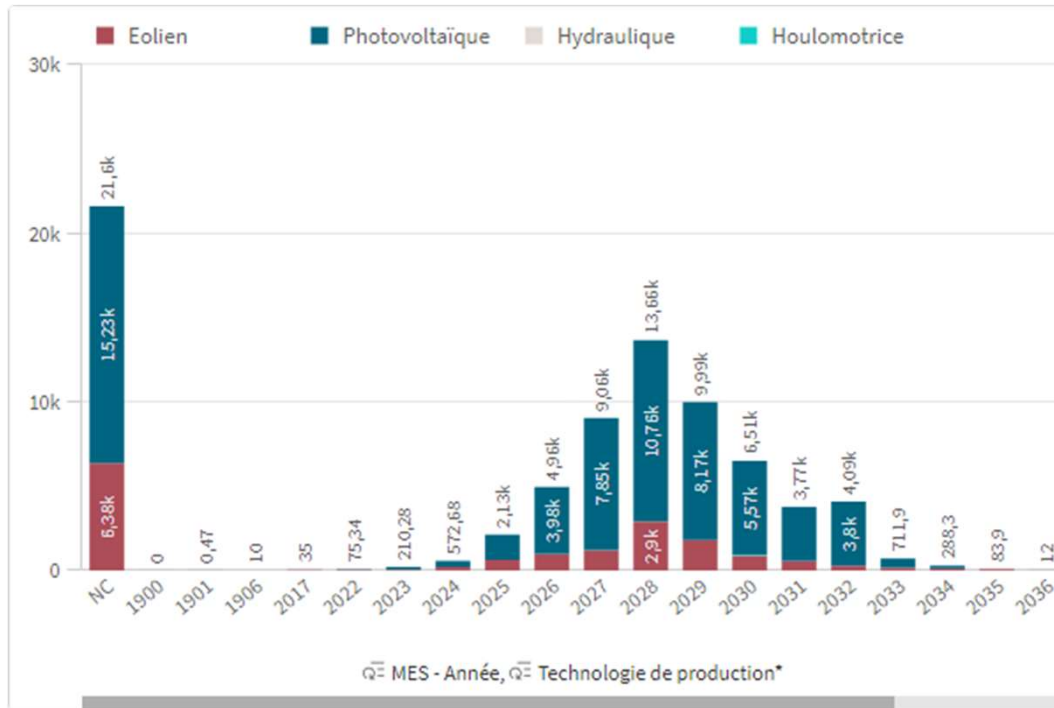


# Campagne de correction AERO – bilan MES

\* Par puissance totale

31/12/2024

27/04/2026

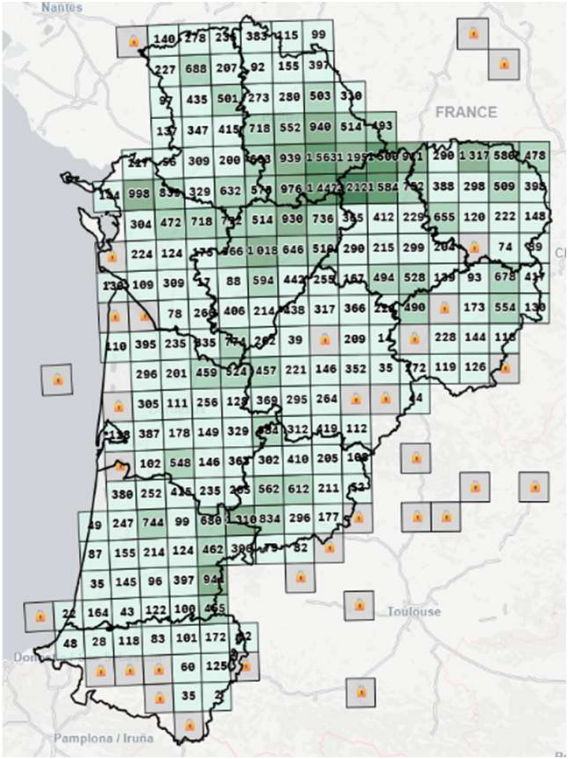


- Décalage dans le temps des MES des déclarations
- Les échéances de MES sont proches par rapport au cycle de vie du schéma révisé

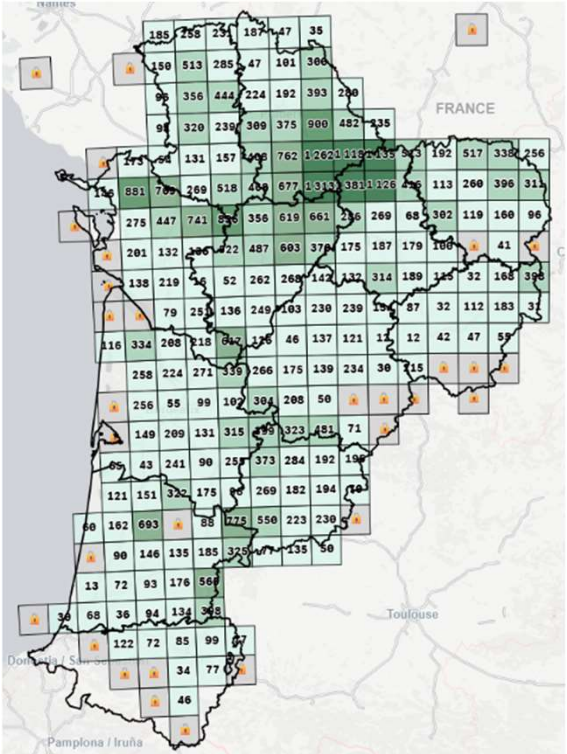


# Campagne de correction AERO – spatialisation

31/12/2024



27/04/2026



- Pas d'évolution notable de la spatialisation du gisement HT



# 3

## File d'attente

# Principes fixés par le code de l'énergie

- Installations  $\leq$  250 kVA exonérées du paiement de la quote-part → fait partie du solde du schéma
- Premier arrivé, premier servi

Art. D. 342-23 : « Les conditions et l'ordre de traitement des demandes de raccordement ... s'effectuent selon les documentations techniques de référence ... des gestionnaires de réseaux publics. »

- Si pas de solution technique pour une demande raccordement :
  - délai de traitement suspendu jusqu'à révision du schéma
  - ne remet pas en cause l'entrée en file d'attente du demandeur du raccordement
- Quote-part applicable :
  - Si la totalité de la capacité globale de raccordement du schéma en vigueur a été attribuée → quote-part du schéma en vigueur
  - Sinon et si pas de solution de rtaccordement → quote-part du schéma révisé

 Loi n° 2743 adoptée au Sénat le 29 avril 2026

# Contexte retraitement file d'attente

- **Issu du dossier d'éclairage :**

Le scénario basé sur une augmentation de 10,9 GW est globalement cohérent avec le scénario proposé par la DGEC, sous réserve d'un retraitement partiel de la file d'attente à hauteur de 3 GW.

RTE préconise le retraitement de la file d'attente, afin de ne pas considérer comme certains, des projets en file d'attente qui ne se feront pas. Cela doit permettre dans certaines zones d'envisager des solutions techniques qui permettraient de proposer de nouveaux équilibres dans la création de capacités supplémentaires.

- **Avancement de la file d'attente HTB :**

La file d'attente HTB est passée de 8.2 GW au lancement de la révision à 7 GW actuellement

# La file d'attente HTB – règles RTE



## Entrée en FA

- Signature PTF
- Preuve de sécurisation du foncier
- Planning décisionnel et autorisation
- Paiement forfait + acomptes QP / études

## Maintien en FA

- Justification annuelle d'avancement (autorisations administratives)
- OU
- Paiement somme forfaitaire possible à 2 reprises (jusqu'à 3 reprises en cas de contentieux)
  - Suspension PTF à l'initiative du producteur en cas de contentieux (1 an renouvelable 1 fois)

## Sortie de FA

- Dans le cas d'un poste à créer, absence d'accord sur la PTF suite à une évolution PTFp -> PTF
- Pas de justification annuelle d'avancement
- Convention de raccordement non acceptée
- Modification du projet (source énergie, raccordement)
- Pas d'injection 2 ans après MES
- Doublon avec FA GRD

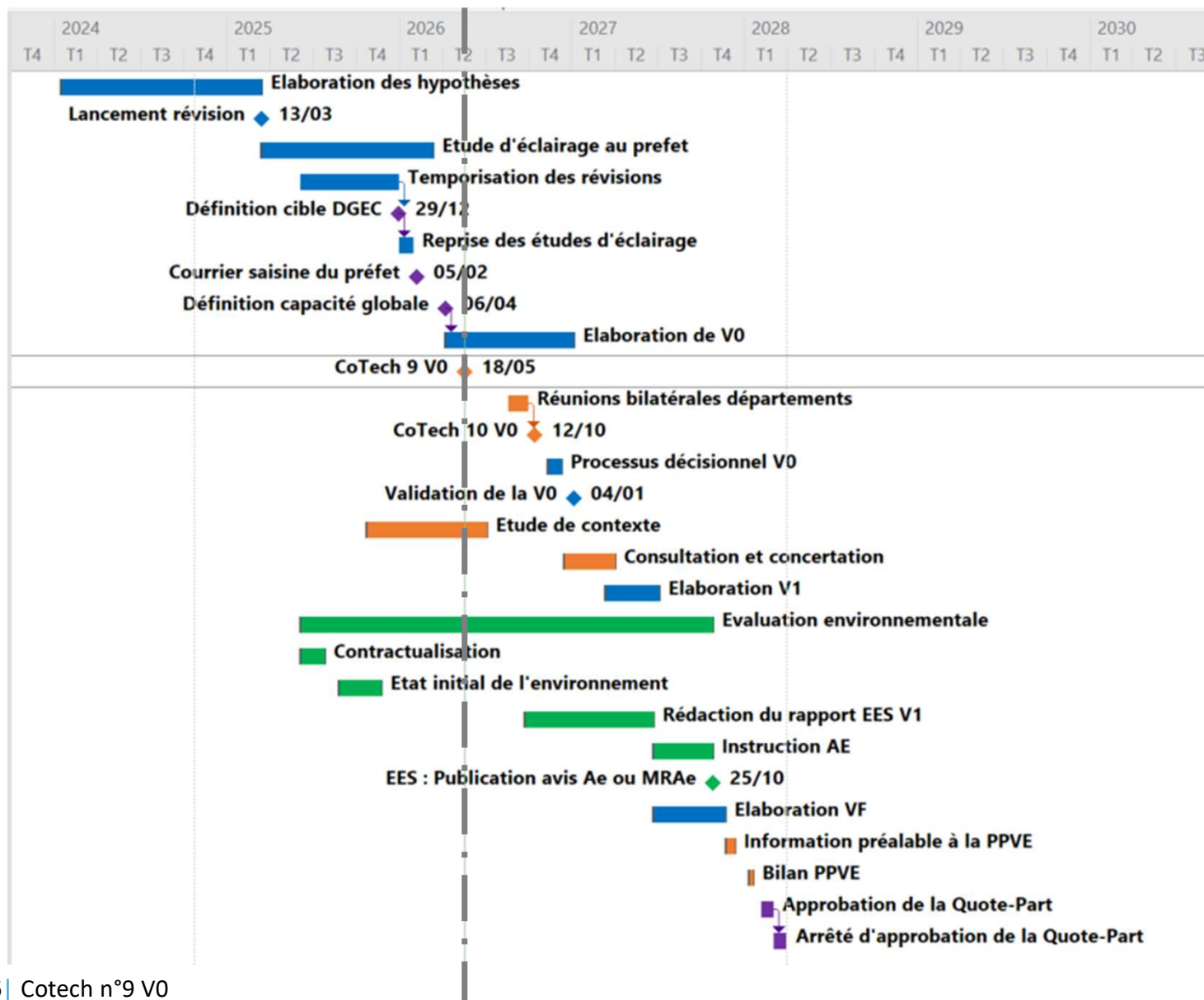
# La file d'attente HTA-BT – règles GRD

Segments	Conditions pour entrer en file d'attente	Cas particuliers
EnR en BT ≤ 36 kVA BT "petits producteurs"	Dépôt d'une demande recevable (pas de demande déjà en file d'attente pour tout ou partie de la même installation). Dossier complet à Disposer d'une autorisation administrative délivrée dans le cadre d'un des Codes :	Quote-part : les projets ≤ 250 kVA sont exonérés de quote-part (mais peuvent quand même être "dans" le S3REnR et bénéficier de capacité réservée). En théorie, si saturation / absence de solution de référence : le délai peut être suspendu, sans perdre l'entrée en file d'attente.
EnR en BT > 36 kVA et ≤ 250 kVA BT "marché d'affaires"	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté d'approbation du Permis de Construire ou Certificat de Non Opposition à la Code l'urbanisme) ;</li> <li>- Autorisation environnementale pour certains projets HTA (Code de l'environnement).</li> </ul>	Offres alternatives (modulation de puissance, ...) : la procédure intègre des offres alternatives, en cohérence avec l'article D342-23 du Code de l'énergie (financement d'ouvrages non prévus). Suspension possible (recours, absence d'offre de référence, ... : une procédure encadre des cas de suspension du délai de traitement).
EnR en HTA > 250 kVA et ≤ 12 MW (ou jusqu'à 17MW dans le respect des dérogations prévues à l'article 24 de l'arrêté du 9 juin 2020)	<p>L'entrée en file d'attente (et l'ordre) est basée sur la qualification d'une demande complète :</p> <p>T0 : date de qualification du dossier comme complet</p> <p>Détermination de l'offre de référence pour les projets HTA &gt; 250 kVA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste source le plus proche ;</li> <li>- Coût minimal des ouvrages propre ;</li> <li>- Capacité suffisante ;</li> <li>- Respect des conditions techniques de la DTR.</li> </ul> <p>Les projets BT ≤ 36 kVA entrent dans la file d'attente S3REnR suite au décret du 31 mars 2020.</p>	<p>Le transfert est prévu par le Code de l'énergie (D321-21) et décliné dans la note Enedis (conditions, notification, publication Caparéseau).</p> <p>Au-delà du transfert, un dispositif de recours à des ouvrages supplémentaires dit de « réservoir » est prévu par le Code de l'énergie (D321 21). Les conditions de mise en œuvre seront précisées dans les notes à l'issue des concertations encore en cours sur le sujet.</p> <p>En saturation / absence de solution de référence, la suspension du délai ne remet pas en cause l'entrée en file d'attente.</p>

# 4

## Planning révision

# Planning



# 5

## Traitement des dossiers suspendus

# Bilan des suspensions des offres de raccordement

Au 14 avril 2026, **9 %** des projets ENR sont suspendus sur le territoire d'Enedis de la région Nouvelle Aquitaine.

## 975 projets producteurs BT (36-250 KVA):

BT													
DR	AQN			LIM			PYL			PCH			
Nbre PS en contrainte	20			10						9			
Département	Dordogne (24)	Gironde (33)	Lot et Garonne (47)	Corrèze (19)	Creuse (23)	Haute Vienne (87)	Landes (40)	Pyrénées A. (64)	H. Pyrénées (65)	Charente (16)	Charente M. (17)	Deux Sèvres (79)	Vienne (86)
Nbre courriers	104	6	373	0	234	51	20	61	0	123	3	0	0
Total/DR	483			285			81			126			
Total Puissance (KVA)	86 134			53 040			11 840			22 973			
Total Région (Nbre)	975												
Total Région (Puissance)	173 987												

## ➤ 30 projets producteurs HTA :

HTA													
DR	AQN			LIM			PYL			PCH			
Nbre PS en contrainte	20			10						9			
Département	Dordogne (24)	Gironde (33)	Lot et Garonne (47)	Corrèze (19)	Creuse (23)	Haute Vienne (87)	Landes (40)	Pyrénées A. (64)	H. Pyrénées (65)	Charente (16)	Charente M. (17)	Deux Sèvres (79)	Vienne (86)
Nbre courriers	2	1	15	5	1	0	1	0	0	5	0	0	0
Total/DR	18			6			1			5			
Total Puissance (KVA)	85 623			54 309			16 830			35 810			
Total Région (Nbre)	30												
Total Région (Puissance)	192 572												

# Bilan des suspensions des offres de raccordement

Au 18/05/2026, sur territoire GEREDIS,

➤ **0 projets producteurs BT + :**

- Sur les 794 projets en portefeuille (143 MW), **pas d'offres suspendues** .

➤ **2 projets producteurs HTA :**

- Sur les 47 projets en file d'attente (325 MW):
  - **2 projets suspendus (3 MW)**
  - 1 projet en analyse (12 MW)



Le réseau  
de transport  
d'électricité